

Le calendrier électoral 2026

Maires de France publie les principales dates à retenir par les candidats aux élections municipales des 15 et 22 mars prochains, à toutes les étapes du scrutin.

La Rédaction de Maires de France



Avant le scrutin

Au plus tard samedi 31 janvier 2026 : publication de l'arrêté préfectoral indiquant la date à partir de laquelle les candidatures aux élections pourront être déposées.

Jeudi 26 février à 18h00 : date limite de dépôt des candidatures pour le 1^{er} tour.

Lundi 2 mars 2026 :

- Ouverture de la campagne électorale officielle.
- Les emplacements d'affichage doivent avoir été mis en place.
- Date limite d'installation par le préfet des commissions de propagande dans les communes de 2 500 habitants et plus (lire encadré ci-dessous).

Au plus tard mardi 10 mars :

- Publication et affichage en mairie de l'éventuel arrêté préfectoral modifiant les heures d'ouverture ou de clôture du scrutin.
- L'État envoie dans chaque mairie les enveloppes électorales (servant au vote) et les enveloppes dites «de centaine» (qui serviront à rassembler par paquet de cent les enveloppes sorties de l'urne). Le maire doit immédiatement accuser réception de ces envois.

Au plus tard jeudi 12 mars 2026, à 18h00 : date et heure limite de notification au maire, par les mandataires des listes, de leurs assesseurs, délégués et suppléants dans les bureaux de vote. Le maire doit délivrer un récépissé de cette déclaration et doit notifier au président de chaque bureau de vote (avant sa constitution) l'identité et l'adresse de chacun.

Samedi 14 mars à 00h00 : début de l'interdiction de diffusion de tracts et de tout message ayant le caractère de propagande électorale. Aucune réunion publique ne peut se tenir ce jour-là.

Samedi 14 mars à 23h59 : clôture de la campagne électorale officielle.